



## Bulletin d'information



### Appel à la solidarité

Suite à l'incendie du 2 mai 2020 qui a touché deux immeubles à la Route Principale et afin de venir en aide à la famille sinistrée, un compte a été ouvert au nom de la Commune avec les coordonnées suivantes :

Banque Cantonale du Jura  
Commune de Bourrignon  
n° IBAN CH58 0078 9100 0040 3550 7  
mention « Incendie du 02.05.2020 ».

D'avance un grand merci de votre générosité !

### Déchetterie communale

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir la déchetterie communale selon l'horaire normal publié à la fin de l'année passée. Elle sera donc ouverte tous les samedis de 10h00 à 11h30 dès le 9 mai 2020 et jusqu'au 31 octobre 2020.

#### De 10h à 11h30

Tous les samedis du 9 mai au 31 octobre 2020

#### De 09h30 à 11h30

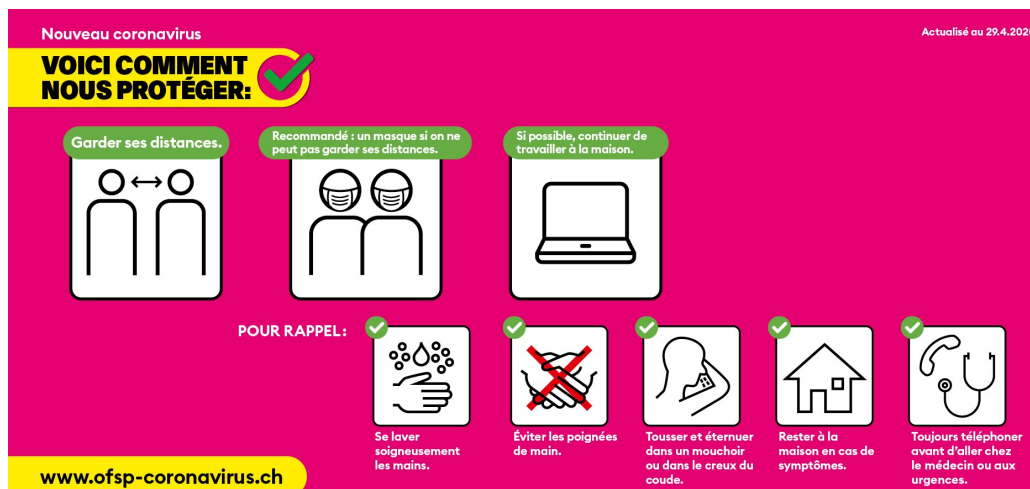
07.11.2020    21.11.2020    05.12.2020    19.12.2020



# Situation sanitaire actuelle - pandémie liée au Covid-19

## Situation

Les premières mesures de déconfinement décidées par le Conseil fédéral ont pris effet ces derniers jours et ce retour progressif à la « normale » se poursuivra ces prochaines semaines. Toutefois, il est toujours recommandé de se protéger et de garder ses distances et de respecter les règles d'hygiène.



## Administration

Le Conseil communal de Develier a décidé de la réouverture des guichets de l'administration. **Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00 jusqu'à nouvel avis.** Des mesures ont été prises afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale. Celles-ci pourront entraîner plus d'attente qu'en temps normal. Les personnes présentant des symptômes tels que de la toux et/ou de la fièvre sont invitées à rester à leur domicile.

Il est toujours possible de prendre rendez-vous par téléphone au 032 422 15 15 ou par courriel à l'adresse [bourrignon@develier.ch](mailto:bourrignon@develier.ch). Certaines démarches administratives peuvent également s'effectuer par courrier postal ou électronique. Le personnel administratif se tient à votre disposition pour tout renseignement.

## Aide financière

La crise du coronavirus touche des personnes et des familles dont la situation financière était déjà précaire. Pour leur venir en aide de manière subsidiaire aux mesures déjà en place, les divers fonds d'aide présents dans le Canton unissent leurs forces. Les personnes confrontées à des difficultés financières peuvent déposer une demande, laquelle sera traitée sans excès de formalités.

Si la crise du coronavirus vous contraint à de graves difficultés et que les aides publiques mises en place ne permettent pas de compenser vos revenus, vous pouvez recevoir des bons d'achat ou des aides directes pour vous dépanner de manière ponctuelle. Les montants correspondants s'échelonnent selon la taille de votre ménage et la situation concrète. **Pour toucher cette aide, veuillez vous adresser par mail ou téléphone (du lundi au vendredi) à :**

Caritas Jura  
032 421 35 80  
[DCS@caritas-jura.ch](mailto:DCS@caritas-jura.ch)

Ce dispositif a été conçu en partenariat entre Caritas Jura, la Croix-Rouge Jura et le Secours d'hiver Jura, ce dernier étant administré par le Service cantonal de l'action sociale. Il est temporaire et ne concerne que les demandes en lien avec le coronavirus.

## Règlement de sécurité locale

Le règlement de sécurité locale est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Conseil communal se permet de rappeler quelques règles issues de ce document :

### Permis de construire

Art. 15<sup>1</sup> Lorsque des travaux de construction, de transformation, d'aménagement intérieur ou extérieur, de changement d'affectation, de démolition, etc., sont envisagés sur une propriété ou dans un bâtiment, le propriétaire concerné est tenu d'en informer le secrétariat communal et de se référer aux prescriptions du décret concernant le permis de construire du 11 décembre 1992 (RSJU 701.51) et au règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions.

### Protection de l'environnement - ordre et propreté aux alentours des bâtiments

Art. 23<sup>1</sup> Les alentours des propriétés et des bâtiments doivent être maintenus en ordre.

<sup>2</sup> Les terrains non bâtis dans le périmètre de construction doivent être entretenus.

<sup>3</sup> Tout dépôt non usuel de vieilles voitures, de machines ou autre est interdit.

<sup>4</sup> Il est interdit de laisser les chardons, les rumex et la folle avoine monter en graine dans les propriétés.

<sup>5</sup> Il est défendu de jeter les débris, décombres, balayures et autres déchets sur le territoire communal.

<sup>6</sup> Pour le surplus, on se référera au règlement communal concernant la gestion des déchets en vigueur.

### Amendes

Art. 63<sup>1</sup> Les contrevenants aux prescriptions du présent règlement et aux restrictions et conditions liées aux autorisations accordées sont passibles d'amendes de 50 à 5'000 francs.

<sup>2</sup> Le conseil communal inflige les amendes en application des dispositions du décret concernant le pouvoir répressif des communes du 6 décembre 1978 (RSJU 325.1).

## Bourses d'étude

### Bourses communales

Tous les étudiants et apprentis qui souhaitent bénéficier de la bourse communale doivent présenter une demande écrite, accompagnée d'une attestation, au secrétariat communal jusqu'au **30 octobre 2020** (une bourse par formation).

### Bourses et prêts d'études cantonaux

Les délais de dépôts des demandes de bourses en matière cantonale sont les suivants pour l'année de formation 2020-2021:

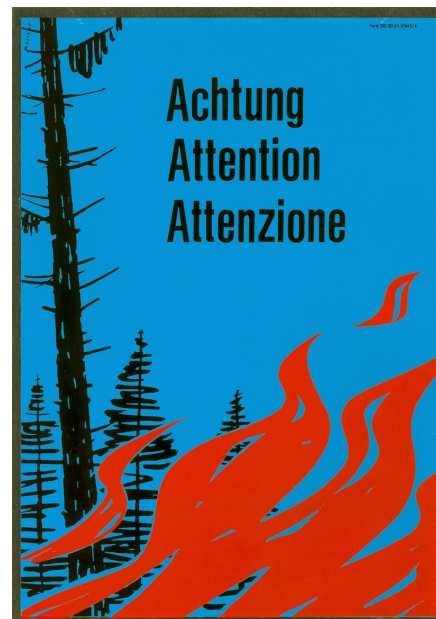
- **31 janvier 2021** pour les formations débutant entre août et novembre 2020;
- **30 avril 2021** pour les formations débutant en janvier ou février 2021 ;
- le dernier jour du stage pour les stages linguistiques ;

Pour plus d'information : [www.jura.ch/DFCS/SBP](http://www.jura.ch/DFCS/SBP).

## Feu en forêt

Compte tenu des pluies de ces derniers jours et de températures plus basses, le degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles s'est abaissé sur le territoire jurassien. Les restrictions de feu en forêt, en pâturage boisé et à proximité peuvent ainsi être levées. La plus grande prudence reste toutefois de mise.

Les pluies tombées ces derniers jours et le rafraîchissement des températures ont permis d'humidifier la végétation et la couche superficielle des sols. Ces conditions météorologiques apportent un répit temporaire bienvenu sur le front du danger d'incendie de forêt. Le degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles passe aujourd'hui du degré 3, « marqué », au degré 2, « limité », dans les districts de Delémont et de Porrentruy. Dans celui des Franches-Montagnes, il passe du degré 2 « limité » au degré 1 « faible ».



L'interdiction en vigueur est donc levée. La population est toutefois appelée à faire usage de la plus grande prudence. Les différentes règles de précaution restent, comme en tout temps, valables :

- se conformer aux instructions des autorités cantonales et locales ;
- renoncer à faire du feu en plein air en cas de vent fort ou rafales ;
- ne jamais jeter les mégots de cigarettes ou des allumettes non éteintes ;
- ne jamais laisser un feu sans surveillance et éteindre immédiatement toute flammèche ;
- veiller à éteindre complètement un feu avant de quitter le site.

Il est rappelé que toute personne provoquant un incendie est responsable des coûts engendrés par les travaux d'extinction et de remise en état. Le répit apporté par les récentes pluies pourrait être de courte durée. Si les précipitations devaient à nouveau se faire rares, il n'est pas exclu que le danger d'incendie de forêt soit à nouveau porté à un degré plus élevé et que de nouvelles restrictions pour faire des feux en forêt, en pâturage boisé et à proximité soient donc nécessaires.

Le niveau actuel de danger d'incendie de forêt, les mesures prises par les autorités, ainsi que diverses informations sur la thématique, sont disponibles à l'adresse : [www.jura.ch/feuxforet](http://www.jura.ch/feuxforet).

### Adresse

Commune de Bourrignon  
Rue de l'Eglise 8  
Case postale 102  
2802 Develier

Tél. 032 422 15 15  
[bourrignon@develier.ch](mailto:bourrignon@develier.ch)  
[www.bourrignon.ch](http://www.bourrignon.ch)

